



COMITE DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

LE 09.03.2026

Lisieux et visioconférence

Présents : M. Romain FERET, Président
Mmes LORET et SALEM
MM. DESHEULLES

En visio :

Mme ONFROY
MM. BINET, BUCHON, CAKMAK, CALARNOU, CERDAN, HAMON, LEROUX, LEROY, LEVASSEUR,
RASTELL, ROUTIER et VOISIN

Excusés :

Mme COURTET
MM. CAUCHOIS, DEROIN, GOURDEL, MENDES, et SANSON

Participant sans voix délibérative : Mmes ABERGEL et DAYAUX et MM. LAFLEURIEL et LECUYER
M. RIVIERE pour la partie sportive.

Le Président, Romain FERET, ouvre la séance.

1 – SPORTIF

1.1 – Avancées du groupe de travail sur la réforme des championnats seniors

Il est rappelé qu'un groupe de travail dédié à la réforme des championnats masculins seniors a été constitué à la demande conjointe du Comité de Direction et de la Commission Régionale d'Administration des Compétitions. Ce groupe est composé de l'ensemble des acteurs du football normand, incluant des membres du Comité Directeur, des représentants des districts, de l'amicale des éducateurs, ainsi que des représentants de clubs (R1, R2, R3) et l'encadrement technique et administratif.

Léo RIVIERE présente un point d'étape relatif aux deux premières réunions tenues en février et mars. Une session complémentaire est programmée pour la fin du mois de mars afin de définir les scénarios de réforme à soumettre aux clubs, intégrant une réflexion sur la Coupe de Normandie. La proposition finale sera entérinée par le Comité Directeur lors de la séance du 18 mai 2026, en vue d'une communication aux clubs avant d'être présentée à l'agrément de l'Assemblée Générale de juin 2026.

1.2 – Festival U13 Pitch

Le Comité procède à la désignation des chefs de délégation pour la finale nationale qui se tiendra à Capbreton les 5 et 6 juin 2026 :

- **Chefs de délégation :** Morgane ONFROY et Stéphane CERDAN (validation à l'unanimité).



Concernant la finale régionale, prévue le 2 mai sur les installations de MENILLES (Eure), en raison du format tournoi de l'événement, un comité d'organisation est constitué pour statuer sur les éventuels litiges liés aux compositions d'équipes et aux faits disciplinaires. La composition retenue est la suivante :

- **Président** : M. Roger DESHEULLES (Secrétaire Général).
- **Membres** : MM. Dario AVOGADRO (CR Discipline), Pascal LAFLEURIEL (DTR), Maxence LAURENT (CR Arbitrage), Viano MENDES (CR Administration des Compétitions) et Mme Sadia SALEM (CR Engagement).

2 – VALIDATION DES PROCES-VERBAUX

Le Président soumet à l'approbation les procès-verbaux des réunions du 19 et 30 janvier 2026. Ils sont validés à l'unanimité.

3 – COURRIERS RECUS

3.1 – Courrier de ST HILAIRE VIREY LANDELLES

Les membres suivent la proposition du Président du District de la Manche de refuser cette demande.

3.2 – Courrier de EU F.C.

Concernant le groupement GSCE (US CRIEL / EU FC) et plus précisément l'intégration du RC ETALONDES, le Président de District exprime un avis favorable. Il souligne et encourage les efforts déployés par ce dernier pour la remise en activité d'un club au sein du village. Le Comité de Direction, s'appuyant sur ces éléments, valide cette demande à l'unanimité.

3.3 – Demandes de subvention

La section sportive (non référencée) du Lycée Mézeray-Gabriel d'Argentan, qualifiée pour les championnats de France Futsal UNSS à Toulouse, a sollicité un soutien financier. Dans le cadre de la politique d'encouragement de la pratique du Futsal, le Président propose l'octroi d'une subvention de 500 € pour les frais de déplacement. Validé à l'unanimité.

Le Comité valide également l'octroi d'une subvention de 500 € au profit de l'UFR STAPS de Rouen pour sa participation aux Jeux Européens Universitaire en Italie.

4 – INFOS FFF/LIGUE

4.1 – Infos FFF

- **Campagne de communication sur la thématique des violences et incivilités "Jouons du bon côté" + semaine de mobilisation du 23 au 29 mars 2026**
 - *"depuis le 24 février, un nouvel encart dédié à l'identification des comportements haineux, violents ou discriminatoires est disponible dans les rapports de délégation. L'ajout de cet espace est destiné à faciliter la remontée des incidents de cette nature dans les rapports, notamment à des fins disciplinaires."*
- **Club des Territoires Innovants** : un tournage a été réalisé le 26 février 2026 à Mortagne-au-Perche dans le cadre du collectif "Club des Territoires Innovants". Ce dispositif, initié par la FFF, vise à accompagner les collectivités et les clubs dans la valorisation de leurs équipements de proximité (Foot5/Futsal). La Ville de Mortagne-au-Perche et le club de l'US Mortagnaise ont été sélectionnés pour illustrer cette thématique lors d'une séance hebdomadaire de « foot santé ». Les séquences filmées, mettant en avant le Fit Foot et le Foot en marchant, seront diffusées sur les supports de communication de la Fédération ainsi qu'auprès du réseau des acteurs engagés dans le dispositif.
- **Plan 500 000 licenciées** – séminaire national dédié aux travaux menés autour de la parité et aux dispositifs portés par la Fédération Française de Football se tiendra les 11 et 12 avril prochains
- **Arbitrage** :
 - Nouveaux CTA (conseiller technique en arbitrage) sont invités à participer à une visioconférence organisée par la DA (direction de l'arbitrage) le lundi 9 mars 2026 de 17h30 à 19h00
 - Symposium réunissant les Présidents de commissions régionales et départementales se tiendra le vendredi 29 mai et le samedi 30 mai au siège de la FFF



- **Programme des jeunes dirigeants 25/26** : nomination d'un Homme et d'une Femme – en attente d'un retour des Districts.

4.2 – Infos Ligue

- **Élections CSE** : Négociation du Protocole d'Accord Préélectoral (PAP) le 18 mars 2026 ; premier tour fixé au 28 avril 2026
- **Formations Arbitrage** : Stage inter-ligues Futsal à Houlgate (14-15 mars) et formation des formateurs Niveau 2 à Lisieux (20-22 mars)
- **Pratiques diversifiées** : Journée Foot en marchant, Foot5 et Beach le 12 avril 2026 à Jumièges

5 – ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale est fixée au **vendredi 12 juin 2026 à 19h00**. Le lieu de la réunion reste à déterminer.

6 – JURIDIQUE

6.1 – Désignation de la personne en charge des incapacités

Le Président, Romain FERET, sollicite les membres du Comité de Direction pour assurer la prise en compte des incapacités. Cette mission sera effectuée dans le cadre de l'article 85 des Règlements Généraux se fera en collaboration avec Maïwenn BULTEAU, alternante juridique. Les membres valident à l'unanimité.

6.2 – Tableau des incapacités

Suite aux courriers reçus des services compétents de l'État et en application du principe de précaution, les licences des cas signalés sont suspendues ou interdites, selon la demande, conformément aux dispositions de l'article 85 des Règlements Généraux.

La décision concernant les incapacités ci-dessus peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Judiciaire de Caen. La recevabilité de ce recours est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la publication du présent Procès-Verbal sur le site internet de la L.F.N. (www.normandie.fff.fr), dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.

7 – DIVERS

7.1 – Mouvements dans les structures

Les propositions ci-dessous sont validées à l'unanimité.

Commissions	Personne	Type	Poste
Contrôle des clubs	Maitre Jean-Luc DEMATTEO	Intégration	Membre
Cellule de veille	Roger DESHEULLES	Intégration	Membre

7.2 – IR2F

Jurys : Validation à l'unanimité des jurys BMF/BEF et du jury du Diplôme Fédéral "Responsable École de Football" au Havre.

7.3 – Intervention de Sadia SALEM

Sadia SALEM soulève la question du port du voile dans certaines configurations et sollicite une réflexion sur l'accompagnement des arbitres face à cette situation.

Le Président,



Romain FERET

Le Secrétaire Général,



Roger DESHEULLES

LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE
AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

19, RUE PAUL DOUMER, 14100 LISIEUX
02 30 32 03 03 | LIGUE@NORMANDIE.FFF.FR

